



LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2009

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 30 Mars 2009 à 20h30

Le lundi 30 mars 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

Présents : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN, BELLOY

Absents : Mme SIX a donné procuration à Mme LEAL, M. LEFEBVRE a donné procuration à M. MICHEL, M. LEGROS a donné procuration à M. LAFFERRERE

Secrétaire : Monsieur Xavier VAN VOOREN

1/ Désignation d'un secrétaire de séance,

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres. M. Xavier VAN VOOREN est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du dernier procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres avec les remarques suivantes de M. VASSEUR : Rectification sur la note afférent au coût du financement par enfant et remettre le terme exact de la délibération ainsi que les remerciements du Maire vis-à-vis du Président du R.P.I ainsi que sa secrétaire.

INVESTISSEMENT 2009

N°	OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
150	Centre Bourg	38 000.00 €	22 000.00 €
51	Réhabilitation bâtiments communaux	31 000.00 €	11 869.00 €
52	Bureautique	6 500.00 €	
57	Aménagement de voirie	284 654.00 €	72 437.00 €
71	Eglise	330 000.00 €	128 368.00 €
96	Matériel divers	12 500.00 €	
96	Eclairage Public	11 000.00 €	
OFI	Opérations financières	19 000.00 €	246 702.36 €
ONA	Caution logement	3 000.00 €	3 000.00 €
ONA	Opération d'ordre	5 000.00 €	
OSS	Virement de la section fonctionnement		145 808.64 €
	TOTAL	740 654.00 €	740 654.00 €

3/ Taux imposition 2009

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2009 (modèle 1259). Il constate la revalorisation des bases pour 2009 notamment celle de la taxe d'habitation. Il précise que le produit attendu pour la commune pour 2009 doit être au minimum de 251 444 euros pour équilibrer le budget. (Reversement T.P.U comprise). Pour atteindre ce produit, il serait nécessaire de mettre le taux à 1.5% pour les trois taxes.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer le taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

	Rappel taux 2008	Taux votés pour 2009	Produits attendus
Habitation	13.21%	13.41%	77 513.00 €
Foncier bâti	33.03%	33.53%	126 793.00 €
Foncier non bâti	73.39%	74.49%	63 168.00 €

Ces taux correspondent à une augmentation de 1.5% sur chaque taxe

4/ Fixation des montants de subvention aux associations 2009

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subvention des associations pour l'année 2009. Il rappelle que le vote des sommes attribuées aux associations fait l'objet d'une délibération séparée.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer pour l'année 2009 :

ASL-Footbal	: 800.00 euros	unanimité
ASL-Gymnastique	: 300.00 euros	unanimité
ASL-Karaté	: 200.00 euros	unanimité
UMRAC	: 150.00 euros	unanimité
Gais lurons	: 500.00 euros	14 Pour, 1 Abstention
Associations des élus du quartier:	180.00 euros	14 Pour, 1 Abstention
Vie Libre	: 70.00 euros	unanimité
Secours Populaire	: 110.00 euros	unanimité
Secours catholique:	110.00 euros	unanimité
E.N.V.O.L	: 50.00 euros	10 Pour, 4 abstentions, 1 Contre
V.M.L Picardie	: 50.00 euros	unanimité
M.O.A.T (Maladie)	: 623.88 euros	unanimité
M.O.A.T (Prévoyance)	: 201.41 euros	unanimité
Autres	: 154.71 euros	unanimité

Soit un montant total de subventions de 3 500 euros pour l'exercice 2009. Les autres demandes de subvention n'ont pas été retenues.

5/ Budget 2009

Monsieur le Maire rappelle aux membres que la commission des finances et travaux s'est réunie deux fois pour préparer ce budget dont une avec le nouveau conseil; il est le fruit d'une concertation saine et constructive. Il remercie tous les membres pour ce travail effectué.

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité par opération pour la section investissement et par chapitre pour la section fonctionnement le budget 2009 ci-après :

	CHAPITRES	DÉPENSES	RECETTES
002	Excédent reporté		138 474.38 €
011	Charges à caractère général	123 450.00 €	
012	Charges de personnel	161.100.00 €	
013	Atténuation de charges		
014	Atténuation de produits	16 061.81 €	
022	Dépenses imprévues	14 722.27 €	
023	Virement à la section d'investissement	145 808.64 €	
65	Autres charges de gestion courante	185 000.00 €	
66	Charges financières	4 400.00 €	
67	Charges exceptionnelles	2 200.00 €	
70	Produits des services		7 140.00 €
042	Travaux en régie		5 000.00€
73	Impôts et taxes		308 858.00€
74	Dotations, participations		188 213.34 €
75	Autres produits de gestion courante		5 556.00 €
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
	TOTAL	652 741.72 €	652 741.72 €

6/ Indemnité représentative de logements des instituteurs – exercice 2009

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire du Préfet du 20 mars 2009 demandant aux collectivités locales de fixer le taux.

Après exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour un taux maximum de +2.0% de progression pour l'indemnité des instituteurs pour 2009.

7/ Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

• Travaux Rue Neuve : Ils ont été effectués le vendredi 27 mars, suite aux dégâts causés pendant la période hivernale. La circulation dans cette rue a été rétablie.

• Travaux de l'église : L'entreprise SA DENIS a commencé l'édification de l'échafaudage pour la réfection de la toiture.

• Travaux de la rue de la Gayolle : Les travaux arrivent à leurs fins. Monsieur le Maire considère que quelques points sont à finaliser avec les entreprises sur place afin d'avoir une perspective d'ensemble la plus satisfaisante.

• Une demande du comité des fêtes de Wacquemoulin pour La Journée du dimanche 5 juillet 2009 a été demandée auprès de M. le Maire pour utiliser le stade pour un tournoi de football sur le stade de La Neuville-Roy. M. le Maire a donné son accord pour cette manifestation.

• Le magasin d'alimentation Proxi informe d'un changement d'ouverture pour le dimanche à

savoir : ouvert le matin de 9 à 13h00, fermé l'après midi.

• L'entreprise LAMART donne rendez vous au conseil municipal et au maître d'œuvre M. LEGENDRE pour un essai d'éclairage de l'église le mercredi 8 avril à 20h30.

• M. le Maire demande à M. Michel de le remplacer le mercredi 1^{er} avril 2009 à 13h45 pour un bornage concernant une voie communale.

• Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 15 avril 2009 à 18h30 à La salle des fêtes de La Neuville-Roy

• La course aux œufs pour les enfants se tiendra le samedi 11 avril à 15h00 . le rendez vous est fixé devant la mairie. Les parents doivent inscrire auparavant les enfants en mairie. (Bulletin d'inscription distribué à l'école, disponible sur le site de la commune : www.laneuvilleroy.fr ou en mairie.

• Monsieur le Maire rappelle l'actif de la commune établi par le Trésor Public.

• Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire de la Sous Préfecture conviant les élus du canton de Saint Just en Chaussée à un forum « Vos Libertés – Votre sécurité ensemble », le jeudi 16 avril de 14h30 à 16h30, à la salle des fêtes de Saint Just en Chaussée, rue des Déportés.

Monsieur le Maire propose un rapide tour de table :

• Madame LEAL rappelle que le goûter de Pâques pour les personnes âgées se tiendra le samedi 18 avril à 14h30 à la salle des fêtes.

• Monsieur le Maire et M. VASSEUR font le point sur le R.P.C. (Regroupement Pédagogique Concentré)

• M. VALAT transmet les remarques qui lui ont été faites à propos des voitures en stationnement dans la rue du Puits Salé consécutif à l'activité du garage.

• M. VAN VOOREN propose de rappeler l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 1999 réglementant les nuisances dues au bruit.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers plus de questions, la séance est levée à 22h15.

Le ramassage des déchets Verts reprend pour la commune à compter du Mardi 14 avril 2009. Les sacs pour ces ramassages ne seront en mairie que vers le 20 avril 2009.

Les inscriptions à l'école des Hirondelles pour la rentrée 2009-2010 se feront le mercredi 20 mai de 9h00 à 17h00. Possibilité de téléphoner à l'école pour obtenir un rendez vous. Se munir de l'attestation de résidence (délivrée par la commune, du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant).

Attention aux bruits

Voici la période des beaux jours, la tonte des pelouses va reprendre, on va percer, raboter, tronçonner s'adonner à des loisirs bruyants etc.... Il est bon de rappeler un arrêté préfectoral du 15/11/1999 :

A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

A l'article 84 du règlement départemental de l'action sanitaire et sociale il est précisé en outre que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères (y compris herbes, feuilles, branchages, papiers) est interdit.

COURSE AUX ŒUFS

Organisée par la commission des fêtes avec le soutien
du comité des fêtes

**SAMEDI 11 AVRIL
2009**

Rendez vous à la mairie à 15h00

Pour les enfants de 6 à 12 ans : Inscriptions en mairie
Pour les enfants de moins de 6 ans, inscriptions en
mairie, présence impératives des parents lors de la
chasse aux Œufs

GOUTER DE PAQUES

Pour les personnes âgées de la
commune,
un goûter de Pâques est organisé le
samedi 18 avril 2009 à 14h30 à la salle
des fêtes.

Bulletins d'inscriptions distribués dans
les boîtes aux lettres des personnes
concernées à remettre en mairie avant
le 10 avril 2009

MAGASIN D'ALIMENTATION « PROXI »

Changement de jour de fermeture à partir du mois de Mai

Horaire d'Ouverture :

Lundi : 9h00 – 20h00

Mardi : 9h00 – 20h00

Mercredi : Fermé

Judi : 9h00 – 20h00

Vendredi : 9h00 – 20h00

Samedi : 9h00 – 20h00

Dimanche : 9h00 – 13h00



Les travaux de rénovation de l'église démarrent :

Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la commune : www.laneuvilleroy.fr
Inscrivez vous sur le site pour recevoir les infos en couleur sur votre écran



PHOTO- CINEMA ORGANISE la 12ème BROCANTE le 31 Mai 2009 à LA NEUVILLE-ROY



INSCRIPTIONS Salle des Associations « Rue Verte »
Samedi 16 Mai de 10H00 à 12H00
Mercredi 20 Mai de 17H00 à 19H00



TARIFS :

Particuliers : 3 Euros /ml
Professionnels de la restauration : 7 Euros /ml



Se munir pour l'inscription de :



- Une pièce d'identité
- Un inventaire des objets à vendre
- Du règlement de l'emplacement en espèces ou chèque

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LE :

03 44 51 46 20



Bulletin d'inscription si vous ne pouvez vous rendre aux permanences

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de Téléphone fixe ou portable :

Souhaite réserver.....m/l à 3€/Particulier ou.....m/l à 7€/Restauration

Total :.....€ / Type d'installation : Camion, Remorque.....

1. Fournir une photocopie de pièce d'identité recto/verso ou RC
2. Liste des objets mis en vente
3. Règlement en chèque ou espèces à l'ordre de Photo-Cinéma

Bulletin d'inscription à adresser à :

M. Guegnon « Président Association Photo-Cinéma »
227 Rue du Château
60190 La Neuville-Roy

Date limite d'inscription le 27 Mai 09

Un courrier vous sera adressé avant la brocante avec votre N° d'emplacement et horaires d'installation et de remballage